

# Le Budget 2016 de Plaine Commune

---

Avis du Conseil de développement

Validé à l'Assemblée plénière du 30 mars 2016



**Conseil de développement de Plaine Commune**

21, avenue Jules-Rimet • 93218 SAINT-DENIS Cedex

Téléphone : 01 55 93 49 38 • [conseil-developpement@plainecommune.fr](mailto:conseil-developpement@plainecommune.fr)

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr> • [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)

## **SOMMAIRE**

- Synthèse de l'avis
- Conditions d'élaboration de l'avis

## **AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

- 1- Une vision très floue du budget 2016
- 2- Une modification du mécanisme financier entre les villes et Plaine commune
- 3- Anticiper la mise en place du Grand Paris
- 4- Le Grand Paris efficace pour répondre à la réduction des inégalités ?
- 5- Les préconisations
- 6- Comment financer le développement économique endogène et l'augmentation de la population ?
- 7- Informer largement sur les finances des villes ET de l'intercommunalité et associer la population

## **Annexes**

- Liste des membres ayant participé à l'avis
- Méthode de travail
- Auditions
- Liste des documents

## **Synthèse de l'avis sur le budget 2016 de Plaine Commune**

**Les conditions d'élaboration de l'avis sur le budget de Plaine Commune ont été malmenées.** Lors de ses 12 précédents avis, le Conseil de développement avait réussi à trouver une méthode de travail avec Plaine Commune respectueuse des contraintes et des rythmes de chacun pour remettre un avis sur le budget au moment du Débat d'Orientation Budgétaire. Les incertitudes inhérentes à la mise en place de la Métropole du Grand Paris n'ont pas permis d'être dans ces délais.

**La vision du budget 2016 est très floue.** Il reste beaucoup d'incertitudes sur les volumes et la programmation des recettes, des versements, sur les compensations qui seront versées par la Métropole du Grand Paris, par les villes à Plaine Commune. Quel montant sera reversé à Plaine Commune en compensation des compétences intercommunales assumées ?

**L'inversion du mécanisme financier entre les villes et Plaine Commune avec la métropole du Grand Paris inquiète.** Le territoire de Plaine Commune est devenu un pôle économique majeur de la métropole. En 15 ans, l'intercommunalité est un indéniable succès avec l'obtention de nouvelles infrastructures de transport, d'équipements de portée nationale, la rénovation urbaine ou la réalisation de médiathèques. Les villes n'ont jamais franchement mis en valeur l'intercommunalité et les projets qu'elles mènent. Avec la Métropole du Grand Paris et le nouveau mécanisme financier, Plaine Commune devient tributaire des villes.

Que deviendront la mutualisation et la solidarité intercommunale ? Qu'elle sera la péréquation sur le territoire ? Comment faire sans Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) ? Faut-il craindre une démutualisation ? **La réalisation du pacte financier est primordiale.**

**La mise en place du Grand Paris est très vague.** Les projets d'intérêt métropolitain, le pacte financier et fiscal métropolitain sont inconnus. En conséquence, sur les compétences partagées, on ne sait pas ce qui sera financé par les Territoires du Grand Paris, dont Plaine Commune. A quelle période de l'année la CVAE collectée par la Métropole sera restituée à Plaine Commune ? Si la Métropole du Grand Paris impose des Opérations d'Intérêt National autour des gares du Grand Paris Express pour construire des logements, quels seront les financements métropolitains pour les nécessaires équipements de proximité ?

**Par ailleurs, nous ne voyons pas en quoi La Métropole du Grand Paris répond à la réduction des inégalités ? Qu'en est-il de la péréquation prévue à l'échelle de la métropole ?** Il est difficilement compréhensible que Plaine Commune, territoire qui produit des richesses économiques mais sur lequel habite une population en majorité pauvre financièrement, ne puisse pas bénéficier de sa propre dynamique économique.

Avec toutes ces incertitudes et pour devancer les risques, **le Conseil de développement préconise** de suivre les recommandations du rapport de prospective 2015-2020 du Cabinet Klopfer : **un volume d'investissement sur 5 ans à 200 M€ (PPI) pour préserver les équilibres financiers** (maîtriser la dette et maintenir une capacité de désendettement entre 12 et 15 ans maximum) et donc consolider l'épargne brute de Plaine Commune. Le PPI doit être la variable d'ajustement par rapport à la capacité de financement des projets de Plaine Commune. Parallèlement, il faut poursuivre l'optimisation des dépenses de fonctionnement et mutualiser davantage.

**Les difficultés financières sont aussi l'opportunité d'avoir une réflexion sur le service public et son financement.** Il est proposé de sortir du postulat « l'augmentation des besoins et donc des dépenses impliquent d'augmenter les impôts ». D'autres pistes sont à approfondir : faire plus sobre y compris dans les aménagements, faire plus participatif pour des projets portés par ceux qui vivent le territoire (contribution financière citoyenne même modeste, mécénat d'entreprises, ..), resserrer l'activité sur quelques projets économique bien identifiés et pour l'emploi de la population, travailler davantage avec les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.

Enfin, il est demandé **d'informer largement sur les finances des villes ET de l'intercommunalité et d'associer la population.** Il faut rendre plus lisible la dynamique économique, les aménagements et les réalisations de Plaine Commune sur le territoire auprès des habitants qui n'en perçoivent pas le bénéfice à priori.

## Conditions d'élaboration de l'avis

Les conditions d'élaboration de l'avis ont été fortement perturbées du fait de la mise en place de la métropole du Grand Paris décidée par la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) votée le 7 août 2015.

Le Conseil de développement avait réussi dans ses 12 précédents avis sur le budget à trouver une méthode de travail avec Plaine Commune, respectueuse des contraintes et des rythmes de travail de chacun.

Le Conseil de développement émet tous les ans depuis 2003 un avis sur le budget de Plaine Commune.

Au fur et à mesure, une méthode de co-élaboration s'est construite entre le Conseil de développement, les élus et les responsables de l'administration de Plaine Commune. Cette démarche tient pour beaucoup à un travail de conviction, à des pratiques affinées au fil du temps, aux hommes et aux femmes convaincu(e)s de l'intérêt mutuel à s'investir dans ce processus démocratique.

Cette méthode de travail respectueuse des règles de fonctionnement de la Communauté et du Conseil de développement a permis de formaliser nos avis en associant le Conseil de développement en amont du processus. Ainsi, le processus de co-élaboration inexistant pour le budget 2005, a trouvé un rythme de croisière sur le budget 2008, même si les délais étaient plus contraints puisque la Communauté votait son budget en décembre.

C'est dans ces conditions que le Conseil de développement est en capacité de produire un avis sur le budget en même temps que le Débat d'Orientations Budgétaires des élus.

Cette année, les conditions n'ont pas été réunies. En effet, l'élaboration de l'avis a été fortement perturbée par la métropole du Grand Paris.

Le travail sur le Budget 2016 de Plaine Commune a vu son calendrier décalé à plusieurs reprises du fait des incertitudes liées à la mise en place de la métropole du Grand Paris qui impactent profondément les mécanismes de financement de Plaine Commune.

Ainsi, une présentation de l'avis aux élus du bureau territorial, compte tenu des nombreux décalages de calendrier, n'a pas pu avoir lieu au moment où les élus discutaient du Débat d'Orientation Budgétaire.

Dans ces circonstances singulières, l'avis sera remis sur table aux élus et débattu au bureau territorial du 6 avril. Il leur est demandé d'annexer cet avis au budget 2016 de Plaine Commune, débattu en Conseil Territorial le 12 avril 2016.

---

Le groupe de travail « budget » a démarré son avis par une réunion élargie à l'ensemble du Conseil de développement le 19 mars 2015 avec une présentation pédagogique du budget 2015 de Plaine Commune réalisée par **Fabienne SOULAS** Conseillère déléguée aux finances à l'action publique et à l'efficacité de l'action publique accompagnée de **Joséphine ROIG-LAURENT** Directrice Générale Adjointe aux finances, à l'administration générale, à l'évaluation et aux outils de pilotage et de **Deborah NEBOT** Directrice des Finances de Plaine Commune.

Cette réunion du groupe de travail faisait suite à la **11<sup>ème</sup> Conférence intercommunale des finances** réunissant, **le 17 mars 2015**, les élus des villes et de Plaine Commune et à laquelle le Conseil de développement est également convié. Plusieurs sujets ont été abordés lors de cette conférence :

1. La Métropole du Grand Paris, les mécanismes financiers prévus par la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
2. La démarche d'Actualisation des Politiques Publiques et d'Optimisation des Moyens à Plaine Commune (APPOM),
3. Le calendrier budgétaire 2015.

A ce moment, le vote du budget, habituellement prévu en décembre, est programmé en janvier 2016 et le débat d'orientation budgétaire en octobre 2015.

Le groupe de travail « budget » s'est réuni le **5 mai 2015** pour faire le point sur le travail et intégrer l'ensemble des informations relativement complexes du fait de la mise en place du Grand Paris qui impacte les circuits financiers de Plaine Commune en vue d'élaborer la trame de l'avis du Conseil de développement sur le budget 2016 de Plaine Commune.

Les membres du groupe « budget » sont conviés à la **12<sup>ème</sup> Conférence intercommunale des finances** de Plaine Commune le **14 octobre 2015**. La conférence a porté sur :

1. les mécanismes financiers entre la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire de Plaine Commune (dénommé Etablissement public Territorial - EPT à compter du 1er janvier 2016),
2. les études financières rétrospective et prospective sur le territoire de Plaine Commune,
3. l'actualisation des politiques publiques et l'optimisation des moyens,
4. les relations financières entre les villes et l'agglomération, notamment le pacte financier et fiscal.

Nous apprenons que le calendrier budgétaire est à nouveau décalé. Le vote du budget 2016 devrait avoir lieu fin mars / début avril. En l'absence d'éléments, l'avis sur le Budget 2016 de Plaine Commune est également décalé.

Deux groupes de travail « budget », programmés en septembre et novembre 2015 avec Plaine Commune, ont dû être annulés en raison des incertitudes financières liées à la mise en place de la métropole. La lettre de cadrage budgétaire, habituellement connue à l'été, est transmise en novembre 2015 aux membres du groupe budget.

L'échange sur le budget, initialement prévu en Assemblée plénière de janvier est reporté à mars.

Les membres du groupe de travail « budget » ont rencontré **Fabienne SOULAS**, Vice-présidente chargée des finances de Plaine Commune le **8 mars 2016**, accompagnée de l'administration, **Joséphine ROIG-LAURENT** et **Deborah NEBOT**, sur l'état d'avancement de la préparation budgétaire.

Parallèlement, deux groupes de travail « budget » thématiques ont eu lieu sur la lecture publique et l'activité économique et l'emploi :

- Lors de la présentation de l'avis sur le budget 2015 au Bureau Communautaire, la question du coût de fonctionnement des médiathèques ainsi que la capacité à en construire de nouvelles ont été évoquées. **Carinne JUSTE**, vice-présidente de Plaine Commune déléguée à la lecture publique a proposé de rencontrer le Conseil de développement pour répondre à ses interrogations. Elle est venue présenter la politique de la lecture publique de Plaine Commune **le 1er avril 2015**.
- L'intercommunalité révisé son Plan Communautaire pour l'Activité et l'Emploi 2006-2012 actualisé pour la période 2010-2014. Le Conseil de développement y avait contribué en 2005 et lors de son actualisation en 2010. Dans ce cadre, Plaine Commune a sollicité un échange avec le Conseil de développement.

Cette demande répond par ailleurs à un souhait formulé par les membres du groupe « budget » du Conseil de développement lors de la présentation du budget 2015 de Plaine Commune, où les membres se sont interrogés sur la faible part consacrée au développement économique et à l'emploi du territoire sur le budget de la communauté d'agglomération. **Sandra LAUROL**, responsable du service études et prospectives économiques à Plaine Commune, a présenté le document de travail en cours d'actualisation du Plan communautaire pour l'Activité et l'Emploi **le 22 juin 2015**.

La rédaction de l'avis sur le budget 2016 est finalisé en groupe de travail « budget » **le 22 mars 2016** pour un échange en **Assemblée plénière du Conseil de développement le 30 mars 2016**.

Les membres du Conseil de développement souhaitent remercier les élues et les agents de Plaine Commune qui prennent du temps pour expliquer de façon très pédagogique le budget de Plaine Commune et le coût des politiques publiques, sans quoi aucun avis ne serait possible.

## **AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

### **1- Une vision très floue du budget 2016**

**La vision du budget 2016 apparaît très floue. Elle est encore plus floue et pessimiste pour les 5 prochaines années :**

Dans cette présentation budgétaire, il y a beaucoup d'interrogations sur les volumes de recettes, sur la programmation des recettes et des reversements, sur les compensations qui seront versées par la Métropole du Grand Paris et même par les communes à Plaine Commune.

Certes, beaucoup d'investissements servent pour l'habitat (rénovation et construction) – pour les nouveaux transports (aménagements) – pour la voirie (amélioration et construction de nouvelles routes) – pour les déchets (volume plus important). L'investissement est d'autant plus important que la population s'est accrue ces 10 dernières années dans les villes, que l'adhésion de nouvelles communes dans l'intercommunalité a été conclue et que beaucoup de projets ont été programmés.

Ce mécanisme d'augmentation des investissements est parti sur une lancée rapide ces dernières années puisque le budget de Plaine Commune est passé en 2010 de 40 M€ nets à 50 M€ en 2011 puis 70 M€ en 2013 (hors acquisition du siège de Plaine Commune), d'où les remarques du Conseil de développement de « sentiment de faire face à l'urgence » et une mise en garde sur cette accélération.

Le Conseil de développement s'est permis de donner des préconisations pour « mieux maîtriser l'investissement », « optimiser et mieux mutualiser » (avis sur le budget 2015), « réfléchir à des investissements plus modestes » (avis sur le budget 2013). Il a exprimé un « sentiment de faire face à l'urgence » (avis sur le budget 2014) connaissant le futur contexte de la Métropole du Grand Paris dont les contours étaient mal définis et où il reste encore des incertitudes aujourd'hui.

Ces préconisations peuvent être réitérées pour le budget 2016 et les années à venir. Suite à la baisse des dotations de l'Etat avec la nouvelle organisation au niveau de la métropole, faire des économies semble être primordial. D'autant plus que Plaine Commune ne percevra plus la Cotisation Foncière Economique (CFE) à partir de 2020. Que lui sera-t-il reversé exactement pour compenser ?

Avec toutes ces incertitudes et pour devancer les risques, le Conseil de développement préconise de suivre les recommandations du rapport de prospective 2015-2020 du Cabinet Klopfer : un volume d'investissement sur 5 ans à 200 M€ (PPI) pour préserver les équilibres financiers (maîtriser la dette et maintenir une capacité de désendettement entre 12 et 15 ans maximum) et donc consolider l'épargne brute de Plaine Commune.

Il en est de même du budget de fonctionnement qui augmente régulièrement au fur et à mesure que les investissements sont plus importants.

Que sera la péréquation ?

## **2- Une modification du mécanisme financier entre les villes et Plaine commune**

### **Autre inquiétude : la politique budgétaire dans les années à venir entre les communes et Plaine Commune**

L'intercommunalité s'est construite petit à petit depuis plus d'une quinzaine d'années et difficilement sur des bases de solidarité et de mutualisation. Pour exemple, le « désert » de La Plaine n'est plus qu'un mauvais souvenir. Les bibliothèques municipales se sont transformées en médiathèques sur toutes les villes et ont été mises en réseau. Il est indéniable que le poids de la Communauté a compté pour l'obtention de nouvelles infrastructures de transports, d'équipements de portée nationale et l'obtention de moyens pour la rénovation urbaine. Les décisions d'implantation sur le territoire du Pôle Condorcet à Aubervilliers, des Archives Nationales à Pierrefitte et Diplomatiques à la Courneuve, sont des signes tangibles de la dynamique intercommunale.

Plaine Commune est devenue un pôle économique majeur de la métropole francilienne.

L'aide apportée aux communes n'a jamais été franchement mise en valeur par la majorité des maires (cf. les discours des vœux des villes) et les citoyens ne connaissent pas le rôle exact de l'intercommunalité, exception faite pour le ramassage et le tri des déchets.

Pourtant, les communes n'ont pas manqué chaque année de réclamer l'aide de Plaine Commune avec la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), sans compter les aménagements, équipements réalisés et autres aides qui leur étaient accordées.

Aujourd'hui, avec la Métropole du Grand Paris (MGP), la donne est différente. L'intercommunalité deviendra tributaire des communes. Certes, pour réguler tout cela, une commission - la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) - chargée d'étudier le coût des charges transférées, servira d'arbitre. Mais ..... Les villes qui engrangeront les recettes seront au 1<sup>er</sup> rang et n'omettront pas de faire valoir leurs exigences même si un cadre réglementaire est bien établi. Et on les comprend !

Mais alors, que deviendront la mutualisation et la solidarité ? Nous espérons qu'elles fonctionneront encore aussi bien.

Par ailleurs, comment faire sans Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) ?

Peut-on espérer que les villes se considèrent comme partie prenante du territoire intercommunal avec l'inversion du mécanisme de financement des politiques mises en commun au sein de Plaine Commune ?

Ou inversement, faut-il craindre une démutualisation, certaines villes de l'Etablissement Public Territorial (EPT) estimant pouvoir mieux faire à moindre coût qu'en passant par l'EPT ?

La réalisation du pacte financier est primordiale.



### **3-Anticiper la mise en place du Grand Paris**

#### **Le manque de visibilité dans ce contexte de la Métropole du Grand Paris.**

La nouvelle organisation de l'Île-de-France prévue par le gouvernement précédent date déjà de 2008 et le Conseil de Développement s'étonne du manque de visibilité de Plaine Commune.

Il est vrai que son cadre et sa législation se définissent au fur et à mesure, que cela est resté dans le vague longtemps et nous comprenons qu'il est difficile de continuer à établir des budgets sur plusieurs années et de faire fonctionner une intercommunalité en prévoyant le futur avec une aussi grande Inconnue qu'est la Métropole.

Dans sa contribution du budget de 2014, le Conseil de développement notait que les questions budgétaires dans le cadre du projet du Grand Paris faisaient l'objet de beaucoup d'interrogations de la part de ses membres.

Le premier rôle de Plaine Commune, tout comme les villes, est de rendre un service public et elle se doit de l'assumer, tout en calculant au plus juste sans capitaliser.

Cependant, nous pensons que rien n'était gagné d'avance et que la prudence était de mise. Une telle transformation territoriale avec une réorganisation aussi complexe ne peut se faire d'un coup de baguette magique et sans heurts.

### **4-Le Grand Paris efficace pour répondre à la réduction des inégalités ?**

Pour autant, les éléments concernant la mise en place des nouveaux mécanismes financiers avec la métropole du Grand Paris ont été connus tardivement ou sont encore méconnus :

- La carte des 12 territoires de la métropole n'a été connue qu'en fin d'année 2015
- La métropole a 6 mois pour réaliser son pacte financier et fiscal après sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il reste 3 mois pour réaliser ce travail d'importance
- Les mécanismes de fonds de péréquation sont remis à plus tard et la dotation de solidarité métropolitaine est facultative
- Il faut définir ce qui relève de l'intérêt métropolitain et de l'intérêt territorial pour savoir qui finance quoi. C'est particulièrement important pour les compétences partagées comme l'habitat, le développement économique et l'aménagement.

L'intérêt métropolitain revient à distinguer dans une compétence les actions qui par leur étendue, leur contenu, leur objet stratégique, leur dimension financière et leur rayonnement doivent être gérées par la Métropole du Grand Paris.

Le conseil de la Métropole disposera de deux ans maximum après sa création, soit jusqu'au 31 décembre 2017, pour définir ce qui est l'intérêt métropolitain. La partie de ces compétences n'ayant pas été déclarée d'intérêt métropolitain sera exercée intégralement par les territoires.

Du coup, en attendant, qui fait quoi ?

Enfin, il est incompréhensible que l'intercommunalité de Plaine Commune, territoire qui produit des richesses économiques mais sur lequel habite une population en majorité pauvre financièrement, ne puisse toujours pas bénéficier de sa propre dynamique économique.

## **5-Les préconisations**

Le cabinet Klöpfer, dans sa prospective 2015 – 2020 présentée le 14/10/2015, propose un scénario mixant plusieurs leviers d'action (analyse de sensibilité) :

- Une baisse du rythme des investissements et les contenir dans une enveloppe de 200 M€
- Une recherche des ressources immédiates pour 2016-2017
- Une réduction du rythme d'évolution des dépenses courantes

Il annonce que le seuil critique où l'épargne brute ne suffira plus se situe en 2017.

Les remarques sont en convergences avec le rapport de la chambre des comptes régionales de 2013 qui invite l'agglomération de Plaine Commune à réduire et mieux maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Elle pointe un ratio du budget de fonctionnement élevé par rapport aux administrations à périmètre équivalent. Ce taux élevé a pour réponse politique un rattrapage ou des mutualisations (entre les villes) des services sur le territoire. Or, les « *performances* » attendues n'ont pas toujours été au rendez-vous.

Quand il faut réduire « la voilure », la première chose est de voir où on peut faire des économies et tout naturellement, prévoir une baisse des investissements en limitant le nombre de projets, terminer ce qui est en cours et faire plus sobre. Idem pour le budget de gestion (section de fonctionnement) qui devra être revu à la baisse. « Il n'y a pas de petites économies ».

D'ailleurs, on peut rappeler que la prospective financière du cabinet Klöpfer en 2014 préconisait une diminution non négligeable des investissements à partir de 2015 jusqu'en 2019.

Plaine Commune ne percevra pas les recettes de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en 2016 qui seront perçues par la Métropole pour être ensuite reversées aux villes (rappel : 47 M€ en 2015 prévues en augmentation pour 2016) qui les restitueront en partie à l'intercommunalité. Mais à quelle période de l'année ? En attendant, les projets en cours doivent être financés.

Cela prive le territoire de Plaine Commune de la progression locale de son produit (CVAE) même si le principe de neutralité financière de la Métropole du Grand Paris garantit à l'EPT Plaine Commune la capacité de financer ses politiques publiques.

**Le fonds de soutien à l'investissement** pourra être utilisé en tant qu'aide aux « grandes priorités nationales » : c'est peut-être un moyen de récupérer des fonds gérés par la Région en 2016 suivant les critères préconisés : rénovation thermique, transition énergétique, énergies renouvelables par exemple. Fin 2016, les médiathèques seront construites sur l'ensemble du territoire. Il n'y aura plus d'investissements à prévoir pour ce type de construction. (Stains ouvrira en 2017).

**D'autres moyens de financement doivent être trouvés** : établir des contrats avec des entreprises privées pour avoir un apport d'argent momentané. Plaine Commune sait le faire (ex. la SEM financée par des capitaux privés estimés à hauteur de 13% en 2013) mais doit être limitée. Etudier les contrats PPP en posant bien les avantages et les inconvénients de cette formule et notamment les risques d'endettement à long terme qu'il faut être sûr de pouvoir financer !

**La dette** doit être maîtrisée et considérée comme une donnée fixe à partir de laquelle les autres décisions budgétaires doivent se prendre. L'enjeu est donc de réduire un ambitieux programme

d'investissement qui pèse sur le fonctionnement. Le PPI doit être la variable d'ajustement par rapport à la capacité de financement de Plaine Commune.

Ainsi, il faut maintenir une capacité de désendettement entre 12 et 15 ans maximum, seuil désigné comme limite d'insolvabilité par les prêteurs. Un retour à une capacité de désendettement à 12 ans nous semble plus raisonnable.

Le Conseil de développement préconise de suivre les recommandations du rapport de prospective 2015-2020 du Cabinet Klöpfer : maintenir un volume d'investissement sur 5 ans à 200 M€ (PPI) pour préserver les équilibres financiers et notamment l'épargne brute de Plaine Commune.

## **6-Comment financer le développement économique endogène et l'augmentation de la population ?**

**Globalement, Le Conseil de développement réitère la nécessité d'un développement économique pour engendrer de la dynamique avec tout et sur tout le territoire, du nord au sud (écoles, habitants, entreprises, services publics, ..), avec une réelle anticipation des besoins.**

- ➔ Face à l'importance des projets qui se développent et des besoins croissants, le Conseil de développement se demande si le territoire a les moyens à la hauteur de ses ambitions.
- ➔ il s'interroge notamment sur les ressources dont Plaine Commune et les villes disposent pour faire face à l'augmentation de la population habitante et salariée.

L'augmentation de la population sur le territoire génère des besoins en équipements scolaires, de santé, sportifs. Les villes et Plaine commune doivent avoir les moyens de les financer. En l'absence de financement, il faut ralentir la construction de logements sur Plaine Commune. Dans ce contexte, si la Métropole impose des Opérations d'Intérêt National (OIN) pour du logement autour des gares du Grand Paris Express, quels seront les financements de la métropole pour les nécessaires équipements de proximité ?

En termes de développement économique et d'emploi, Plaine Commune devrait :

- resserrer son activité sur quelques projets, bien identifiés plutôt qu'en développer de nombreux au gré des financements possibles,
- ne pas augmenter aussi « facilement » la CFE qui a un impact sur les petites entreprises,
- rendre plus lisible la dynamique économique sur le territoire auprès des habitants qui n'en perçoivent pas le bénéfice a priori. C'est particulièrement vrai dans les différents centres villes à commencer par celui de Saint-Denis.

Pour faire plus sobre et autrement mais aussi plus participatif, l'avis du Conseil de développement avait été fortement relayé par les élus de Plaine Commune pour initier de nouvelles façons de faire avec les habitants. Nous souhaitons que ces actions communes (habitants-agents, élus) soient mises en œuvre.

Les difficultés financières doivent être prises comme une véritable opportunité pour avoir une vraie réflexion sur le service public et son financement.

Quel niveau de services est souhaité ? Et possible ? Par exemple, n'est-il pas préférable de faire plusieurs espaces verts, simplement engazonnés plutôt qu'un seul très « équipé et urbanisé » ? Faut-il systématiquement faire appel à des consultants pour avoir un avis ?

Toutes ces interrogations amènent à une réflexion plus globale, quelle est la politique de ville souhaitée par l'EPT ? Aujourd'hui, un constat sur les finances locales et les perspectives financières a été fait. Une réflexion sur l'avenir du territoire est à mener pour allier futur des habitants, sagesse financière et avoir « un bras de levier » au sein de la Métropole du Grand Paris (avec un projet de territoire réfléchi et en adéquation avec les souhaits des habitants).

D'autres solutions sont à trouver. On ne peut pas seulement répondre aux besoins financiers en augmentant systématiquement les impôts, c'est trop facile... . Pendant des années, Plaine Commune a augmenté la taxe payée par les entreprises sur le territoire – et en particulier par les TPE. Toujours quand cela a été possible et avec le taux maximum possible. Quelle est la politique économique mise en face pour motiver les augmentations de la CFE ?

Des financements insoupçonnés existent. Des ressources alternatives, populaires et citoyennes pour des investissements portés par ceux qui vivent le territoire doivent être explorées. Il s'agit que les citoyens et les entreprises puissent s'approprier un projet par une participation active soit sous forme de contribution financière, même modeste, par mécénat ou par un bénévolat réduisant ainsi le coût en mettant à la disposition du projet leur savoir-faire et leur temps.

Le financement participatif des habitants ou le mécénat des entreprises sont des pistes à creuser. Le bénévolat, même quand l'individu n'est pas en association, doit être mis en valeur.

Comment élargir le cadre de référence de la dépense publique ? Entre le tout public et le tout privé, il existe des alternatives, notamment avec l'économie sociale et solidaire. Elle fait ses preuves par exemple pour la garde des enfants.

## **7- Informer largement sur les finances des villes ET de l'intercommunalité et associer la population**

- ▶ Les membres du Conseil de développement ont le sentiment d'être les seuls (en tant que citoyens) à être bien au courant des enjeux et s'en inquiètent au fil de nos nombreux avis.
- ▶ Informer au-delà de la seule conférence intercommunales des finances est primordiale.

Le Conseil de développement demande qu'une information très complète, simple et pédagogique soit réalisée à l'attention des habitants et relayée par les villes.

Le Conseil de développement souhaite qu'il y ait une réelle transparence du budget sur le territoire (Plaine Commune, des villes et des autres financeurs). Cette lisibilité vis à vis du citoyen contribuable est indispensable pour comprendre la nature de ses différentes contributions à la construction des politiques publiques locales. Par exemple, il faudrait donner à lire le coût de la propreté, de la tonne de déchets ramassée.

Un retour des choix économiques ou écologiques réalisés permettrait d'apprécier l'impact des investissements et des choix politiques. Par exemple, avons-nous le bilan annuel du choix politique de la chaufferie bois de Stains ?

Il faut que les habitants s'expriment sur ce qu'il est important de préserver à Plaine Commune, notamment la politique de la lecture publiques et les médiathèques ainsi que le soutien à un développement économique endogène permettant plus d'emploi local.

## **Annexes**

### **Liste des 26 membres ayant participé à l'avis**

**13 membres ont participé au groupe de travail, dont 1 a quitté le Conseil de développement au renouvellement en juin 2016 et 4 l'ont rejoint**

Christian CARDON, Germinal EGIDO, Laurent HADDAD, Franck KANDOT, Jihad KHALIL, Martina KOST, Benjamin MEURA, Véronique SAINT-AUBIN, Georges SALOMON, Christophe SANKHANE, Claude SCHEININGER, Martine TIERCELIN et Pierre PRADINES

**Les auditions ont été élargies à l'ensemble des membres du Conseil auxquelles 13 autres membres ont participé :**

Alain BOULANGER, Harouna BATHILY, Jean Jacques BARAER, Josiane COMET, Guy DUMELIE, Estelle GRINFELD, Sylvie GROPPER, Monique JEFFROY, Patrick KANCEL, Pascal LACROIX, Joël LUMIEN, Patrick ROY, Danièle VIGIER.

### **Méthode de travail**

Le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises (les 19 mars, 1<sup>er</sup> avril, 5 mai, 22 juin 2015, et les 8 et 22 mars 2016).

L'avis a été discuté et amendé en Assemblée plénière le 30 mars 2016.

Les membres ont été invités aux 11<sup>èmes</sup> et 12<sup>èmes</sup> conférences intercommunales des finances des 17 mars et 14 octobre 2015.

La contribution est présentée aux élus en bureau territorial de Plaine Commune le 6 avril 2016.

### **Auditions**

Le 19 mars 2015 de **Fabienne SOULAS, Joséphine ROIG-LAURENT et Deborah NEBOT** ont présenté le budget 2015 de Plaine Commune

Le 1<sup>er</sup> avril 2015 **Carinne JUSTE** a échangé avec les membres sur la politique de la lecture publique de Plaine Commune.

Le 22 juin 2015 **Sandra LAUROL** qui a présenté aux membres du Conseil le document de travail en cours d'actualisation du Plan communautaire pour l'Activité et l'Emploi.

Le 8 mars 2016 **Fabienne SOULAS, Joséphine ROIG-LAURENT et Deborah NEBOT** ont exposé l'état d'avancement de la préparation budgétaire.

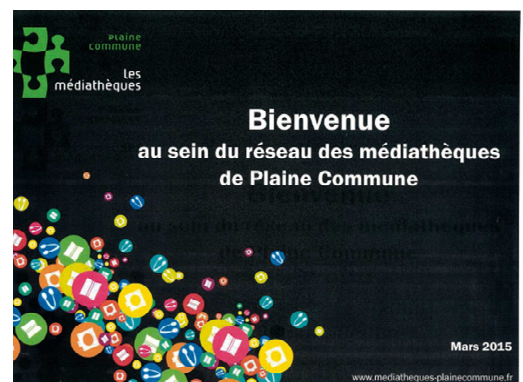
## Liste des documents

- Diaporama de présentation de la 11ème conférence intercommunale des finances du 17 mars 2015 portant sur :
  - La Métropole du Grand Paris - mécanismes financiers prévus par la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)
  - Démarche d'actualisation des politiques publiques et d'optimisation des moyens
  - Calendrier 2015



- Diaporama de présentation du budget primitif de Plaine Commune

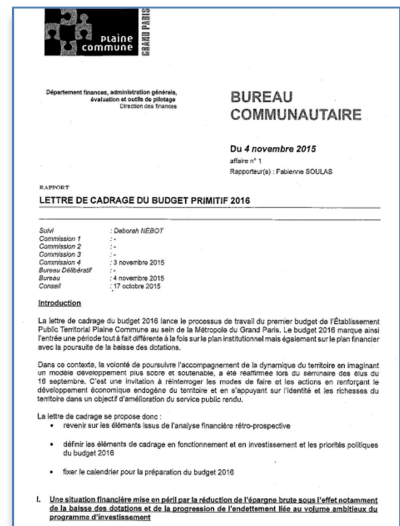
- Diaporama de présentation de la politique de la lecture publique de Plaine Commune





- 12ème Conférence intercommunale des finances - présentation des études prospectives du Cabinet KLOPFER

- Lettre de cadrage du budget primitif 2016



### **Le Conseil de développement de Plaine Commune**

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative du Territoire intercommunal de Plaine Commune- préfiguré en 2003, a été créé par délibération en 2005.

**Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions** (plus de 40 avis et contributions depuis sa création). Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

**Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.**

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France. Ils regroupent 30.000 bénévoles.

### **Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune ou être informé**

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune (non élue) et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Toutes nos contributions sont publiques et en ligne <http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>